

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1397 (Rect)

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Avant la dernière phrase de l'alinéa 19, insérer la phrase suivante :

« Une attention particulière sera mise sur les capacités en matière de mouillage de mines. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite appeler l'attention du gouvernement sur les capacités françaises en matière de guerre des mines. Le désintérêt pour cette capacité fait craindre une perte de savoir-faire à moyen terme. À la lumière du conflit en Ukraine, le mouillage de mines pourrait être une capacité clef dans la protection des territoires d'Outre-mer français.